

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
7 DECEMBRE 2023

DATE de PUBLICATION
15 DECEMBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois,
le 12 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, -

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE
Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Christian BILLY
Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine LE CADRE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°128-2023 – TOURISME – DESTINATION TOURISTIQUE BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN –
SIGNATURE DU CONTRAT DE DESTINATION TRIENNAL AVEC LA REGION BRETAGNE**

M. Jean-Marie LABESSE, vice-président en charge du Tourisme, rappelle que le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (S.R.D.T.L.) adopté pour 5 années en octobre 2020, trouve sa déclinaison opérationnelle selon deux approches :

- Une approche thématique, « les feuilles de route régionales », qui précisent les enjeux, les ambitions et le plan d'action pour chaque thématique stratégique : activités nautiques et plaisance, univers des îles, univers des canaux de Bretagne, itinérance douce terrestre, mobilités touristiques, sites naturels et culturels touristiques, tourisme patrimonial et culturel, tourisme social et solidaire.
- Une approche territoriale via les 10 Destinations Touristiques de Bretagnes, définies comme des territoires de projets et maille de référence du développement touristique.
A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs.

Le présent contrat de développement touristique propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les 7 EPCI constituant la Destination touristique : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, Lorient Agglomération, la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et a pour objectifs :

- De croiser et de mettre en synergie les politiques et les dynamiques des différents partenaires en lien avec les stratégies intégrées et les projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques ;
- D'identifier et de préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la mise en œuvre des projets ;
- D'optimiser l'effet levier des aides régionales et de maximiser les opportunités de cofinancement des plans d'actions au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

Le positionnement choisi par les EPCI de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan est le suivant :

« La Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan : un laboratoire de projets visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources, et expérience touristique »

Pour la période 2023-2025, il est proposé, dans le contrat de destination avec la Région Bretagne, de concentrer les actions autour de 2 grands axes stratégiques :

AXE STRATÉGIQUE 1 - Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes

Avec comme ambition de

- Positionner la destination comme une terre d'expérimentation et d'innovation en matière de déplacement et de mobilité touristique durable
- Faire du vélo et de la randonnée des moyens de déplacement à part entière sur la destination, favorisant la découverte et la compréhension du territoire
- Être exemplaire en matière d'accueil des itinérants sur la Destination sur l'ensemble de la chaîne de valeurs du tourisme avec les services associés.

AXE STRATÉGIQUE 2 – Préserver et valoriser nos savoirs faire et nos patrimoines naturels, culturels et historiques

Avec comme ambition de :

- Capitaliser sur les grands itinéraires et les points d'intérêt touristique pour favoriser la découverte et l'irrigation des flux touristiques sur les territoires
- Favoriser les savoir-faire, la découverte et l'immersion dans l'histoire, le patrimoine et la culture du territoire à travers les itinéraires vélos et les chemins de randonnée
- Faire des activités de loisirs extérieurs, nautique et de plein air, des acteurs particulièrement innovants et exemplaires au regard des transitions
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels centraux pour l'attractivité et la compétitivité de la destination

Afin de mettre en œuvre les projets en lien avec cette stratégie, la Région apporte 3 types de soutien financier :

- un soutien en ingénierie à hauteur de 70K€/an (enveloppe équivalente pour toutes les destinations). Ce montant permettra de financer les 2 postes de chargés de missions (sur l'eau et sur l'itinérance),
- un soutien en investissement de 305 705€ par an pendant 3 ans (enveloppe péréquée),
- un soutien en fonctionnement qui s'élève à 40 895€/an (enveloppe péréquée).

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 056-200027027-20231212-DELIB_128_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à ses éventuels futurs avenants.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 15/12/2023

Le Président,

